

Les maladies des enfants

La Fondation précise que l'accueil d'un enfant malade peut être difficile, voire impossible. En effet, l'enfant malade doit pouvoir bénéficier d'un encadrement adapté à son état, à savoir du calme et de l'attention. Comme il ne peut participer pleinement aux activités et à la vie de son groupe, les crèches ne sont pas équipées pour le recevoir et lui offrir toute l'attention que son état nécessite. De plus, la présence d'un enfant malade, porteur d'une maladie transmissible, constitue un risque réel pour les autres enfants.

Dès lors, il pourra arriver que nous n'acceptons pas qu'un enfant fréquente provisoirement les lieux, parce que :

- il est porteur d'une maladie nécessitant une éviction selon le site internet de référence www.evictionscolaire.ch
- il n'est pas porteur d'une maladie contagieuse, mais parce qu'il a une température supérieure à 38,5°.
- il est porteur d'une maladie contagieuse qui ne nécessite pas obligatoirement d'éviction mais qui est liée à une épidémie au sein de la structure (ex. : gastro-entérite, conjonctivite).
- il est sous traitement antibiotique depuis moins de 24 heures
- son état général ne lui permet pas de suivre le rythme de la vie en collectivité.

La direction se réserve le droit de prendre d'autres mesures d'éviction en cas de forte épidémie.

Si un enfant montre des signes de maladie pendant qu'il est à la crèche, un membre de l'équipe éducative va prendre sa température. Au cas où celle-ci s'élève à **38,5°** mais que l'enfant semble être apte à suivre la vie du groupe, il attendra un peu et surveillera l'évolution de son état et reprendra sa température.

Si la température augmente, il téléphonera aux parents de l'enfant, pour les informer de l'état de l'enfant, et leur demander au besoin de prendre rendez-vous rapidement chez le pédiatre. Il pourra aussi demander de venir chercher l'enfant ou d'envoyer quelqu'un qui pourra s'en occuper. Il est donc impératif que nous ayons à disposition toute la liste des numéros de téléphone où les parents sont joignables.

Toutes les maladies contagieuses en cours seront affichées (dès 3 enfants malades) dans les groupes, en principe sur la porte d'entrée, pour permettre aux familles de prendre leur responsabilité en cas de grossesse ou autres. Nous ne renseignerons pas si un enfant a partagé le quotidien d'un enfant malade.

Les éventuelles demandes de non-regroupement entre groupe pour cause de risque de contagion ne seront pas accordées.

Les médicaments

La prise de médicament chez un enfant, sans prescription médicale, ne devrait être pratiquée que temporairement et pour des cas bénins. C'est pourquoi, la direction insiste pour que toute administration de médicament par nous-mêmes se fasse en relation avec une prescription médicale individuelle datée, d'une durée déterminée qui en indique clairement la posologie. En cas de doutes, nous nous réservons le droit d'en parler à notre pédiatre de référence ou à un pharmacien et de suivre ses recommandations.

Un document annexé présente les différents médicaments que nous utilisons en cas de besoin. Cette liste a été élaborée avec l'aide d'une pédiatre. Les parents qui ne souhaitent pas l'utilisation d'un de ces médicaments en informent la direction par écrit ou le signalent lors de l'inscription.

Les alternatives si votre enfant est malade

Pour un enfant inscrit, il est indispensable que les parents aient envisagé une « solution de secours » en cas de maladie. L'équipe éducative veillera particulièrement à rendre attentifs les parents à trouver des personnes ressources telle que : voisin, membre de la famille, autre parent fréquentant la crèche, qui pourront garder l'enfant à domicile dans l'attente qu'il se rétablisse.

Les parents peuvent également contacter le service de la Croix-Rouge, ainsi une garde d'enfant malade se rendra à leur domicile pour s'occuper de l'enfant (renseignements : 021 340 00 80 ou 021 340 00 81).

Nous restons conscients qu'un enfant malade complique la vie des parents, dans leur organisation et leur activité professionnelle. Parfois, la tentation peut être grande d'amener quand même l'enfant, dans l'espoir que la fièvre diminue et que son état s'améliore. L'équipe éducative veillera à informer les parents qu'il vaut mieux prendre en compte une maladie dès le premier symptôme et garder l'enfant à la maison au calme pour espérer une guérison rapide, plutôt que d'amener un enfant à la crèche qui n'est pas un milieu propice au repos.

Dernière mise à jour, novembre 2023